

télétravail



Des enquêtes démontrent un travail dégradés...



Pour 78 % pas de mise en place d'un droit à la déconnexion.



Pour 78 % pas de définition des plages horaires pendant lesquelles il faut être joignable.



Pour 40 % une augmentation de la charge de travail.



Pour 33 % une anxiété inhabituelle.



Pour 97 % pas d'équipements ergonomiques de travail mis à disposition.



Pour 84 % pas de prise en charge des frais de connexion et des logiciels.

Avec le confinement et la crise sanitaire, le télétravail s'est imposé pour une grande majorité d'entre nous. Obtenons : un encadrement clair, de nouveaux droits et une amélioration de nos conditions de travail !

nos revendications

Nous voulons que toutes les dépenses soient réellement prises en charge

Le télétravail n'est pas une mesure permettant à l'employeur d'économiser sur le dos des agents en faisant des transferts de frais. La généralisation du télétravail doit s'accompagner d'une redistribution budgétaire.

- prise en charge des éventuels suppléments de prime d'assurance,
- prise en charge de l'abonnement internet haut débit, téléphoniques et des consommables (encre, papier...),
- prise en charge de l'aménagement du poste de travail,
- prise en charge d'un siège ergonomique,
- prise en charge au prorata du temps passé au domicile des frais d'électricité, de chauffage.

Nous voulons garder le contact avec nos collègues

- Un télétravail ne dépassant pas le mi-temps, pour préserver le collectif de travail,
- Le droit aux échanges avec les syndicats de façon fluide et dans les mêmes conditions qu'en présentiel sans contrôle de l'employeur,
- le mix entre présentiel et visio avec des cadres clairs.

Nous voulons un vrai droit à la déconnexion et un équilibre entre vie pro et vie perso

- La définition de plages de disponibilités et d'indisponibilités pendant le temps de travail,
- La prise en compte de toutes les périodes de travail pour évaluer la durée et la charge réelles de travail,
- La mise en place d'un droit à la déconnexion effectif en dehors des horaires de travail,
- Le respect de la vie privée au travail en interdisant toute pratique intrusive sur le contrôle de l'activité du télétravailleur (dispositif de surveillance auditive ou visuelle, captation de données à l'insu du télétravailleur, obligation de brancher la caméra pendant les réunions...).

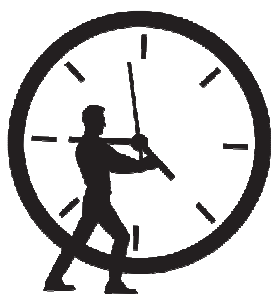
Nous voulons un vrai choix

- Un télétravail fondé sur le volontariat et la réversibilité,
- Le droit à une formation à la prise et à la tenue de poste et une formation spécifique pour les encadrants,
- Le maintien d'un poste de travail attribué à chaque agent,
- La garantie d'une place de parking pour celles et ceux qui en font la demande sur les jours de présence,
- Le respect des jours fixes de télétravail

Attention le télétravail n'est pas un palliatif à des mesures en faveur de l'égalité professionnelle !



Trop souvent le télétravail est présenté comme une mesure pour l'égalité professionnelle car permettant aux femmes de continuer à travailler à temps plein tout en pouvant réaliser les tâches ménagères, récupérer les enfants à l'école. Si ces contraintes sont bien réelles du fait de l'inégale répartition des tâches ménagères (toujours exercées à 70% par les femmes), pour la CGT, la solution ne peut pas être de les inciter à rester à la maison et de leur permettre de cumuler leur double journée.



Attention le télétravail n'est pas un palliatif à la réduction du temps de travail !

Le télétravail est souvent vécu comme une possibilité de rester un jour de plus à la maison. Avec le passage aux 32h, cette journée libérée le serait vraiment, elle ne serait pas juste une « délocalisation » du travail du bureau vers la maison.

Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole - 8 place de Torigné - 35200 RENNES



CGT Tél: 02 23 62 24 65
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT Tél: 02 99 86 60 23
Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

